

RECEPTION DES MEMOIRES

No 290 - 11 p.

TITRE: MEMOIRE

SECTEUR: 4.4 Entreprises, associations reliées au secteur de l'entreprise

LE CENTRE DES DIRIGEANTS D'ENTREPRISE

REGION: 16 (Montréal)

SIGNATAIRE: Roger Hébert, Président

ADRESSE DU SIGNATAIRE: _____

DATE DE REALISATION: le 9 janvier 1981

APPARTENANCE ETHNIQUE: canadienne française

NOM DE L'ANALYSTE: _____



CENTRE
DES
DIRIGEANTS
D'ENTREPRISE

Le 9 janvier 1981

Monsieur Guibert Fortin
Secrétaire
Commission d'étude sur la
formation professionnelle
Palais de Justice
1, rue Notre-Dame est
7e étage
Montréal, Qué. H2Y 1B6

Monsieur,

Le Centre des Dirigeants d'Entreprise est heureux de vous faire parvenir son mémoire touchant la formation professionnelle des adultes et souhaite qu'il puisse contribuer à éclairer la Commission sur les opinions du milieu des affaires sur cette importante question.

Le présent document a été élaboré à partir de la mise en commun des réflexions et des expériences de plusieurs des membres de notre organisme. Il a ensuite été soumis au Conseil d'administration qui l'a approuvé au cours de sa réunion de décembre 1980. Il représente donc la position officielle du CDE sur le sujet de la formation professionnelle des adultes.

Il nous fera plaisir de vous transmettre tout éclaircissement qu'il vous plaira d'obtenir sur ce document. Nous sommes aussi disposés à comparaître devant la Commission pour la présentation de ce mémoire si tel est le souhait des Commissaires.

Recevez, Monsieur, nos salutations distinguées. Nos vœux de succès accompagnent les membres de la Commission dans ses travaux.

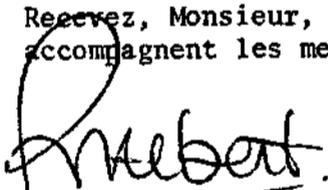

Roger Hébert
Président

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	p.1
BREVE SYNTHESE DES INTERVENTIONS PATRONALES	p.3
SITUATION ACTUELLE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	p.6
RECOMMANDATIONS	p.9
CONCLUSION	p.10

M É M O I R E

P R É S E N T É

à la Commission sur la formation professionnelle
des adultes

par

Le Centre des Dirigeants d'Entreprise

Montréal

Janvier 1981

Monsieur le secrétaire,
Messieurs les commissaires,

I. INTRODUCTION

Le Centre des Dirigeants d'Entreprise est extrêmement heureux de vous présenter certaines réflexions fondamentales qui sont inspirées par quelques aspects du mandat général de votre Commission.

A cause des préoccupations particulières du CDE, ce mémoire portera sur la place de la formation professionnelle dans le système général d'éducation et sur les principes fondamentaux d'une politique de formation professionnelle des adultes.

En se limitant à ces aspects spécifiques du mandat de votre Commission, le CDE ne veut d'aucune manière laisser croire que le monde patronal se désintéresse du volet de votre mandat qui touche la formation culturelle des travailleurs et des adultes. Au contraire, le CDE considère comme également important le domaine de la formation culturelle, mais il reconnaît que d'autres organismes sont plus qualifiés pour en discuter devant vous.

La spécificité du CDE dans l'organisation patronale du Québec l'a amené à s'intéresser activement à la cause de l'éducation et de la formation professionnelle. Depuis sa fondation en 1945, le CDE a fait porter une large part de son action sur la formation des dirigeants d'entreprise.

A titre d'exemple, qu'il nous suffise de mentionner la mise sur pied, vers la fin des années 60, d'un Centre de Formation et de Consultation. Plus particulièrement, depuis les travaux de la Commission Parent, le CDE a suivi de très près l'évolution de l'ensemble du secteur de l'éducation au Québec. Plus récemment, en avril 1974, le CDE soumettait à la Commission Nadeau un mémoire très étoffé sur le rôle de l'enseignement collégial.

Le CDE occupe une place particulière dans l'organisation professionnelle du patronat québécois. En tant qu'association patronale de type horizontal qui regroupe près de 1300 dirigeants d'entreprise à travers le Québec, le CDE a toujours eu comme objectif fondamental la formation des dirigeants d'entreprise et l'élaboration d'une pensée patronale qui rejoint la réalité du monde moderne. Représenté sur le Conseil Supérieur de l'Education et sur le Conseil d'administration du Conseil du Patronat du Québec, il participe activement aux différentes représentations du monde patronal. Sa structure régionale lui permet enfin de refléter très fidèlement les préoccupations réelles des dirigeants d'entreprise.

II- BRÈVE SYNTHÈSE DES INTERVENTIONS PATRONALES

Depuis une quinzaine d'années, le patronat est intervenu à plusieurs reprises sur le problème de la formation professionnelle. Sans faire l'historique complet des nombreuses prises de position, nous croyons nécessaire, pour les fins actuelles, de résumer deux mémoires récents,

soit celui du CDE sur l'enseignement collégial soumis au Conseil Supérieur de l'Education en 1974 et celui du CPQ sur la formation professionnelle, soumis au ministre de l'Education du Québec en mai 1980. Cette synthèse consistera surtout à réitérer les principales recommandations qui nous apparaissent d'une urgente nécessité pour la réalisation du mandat de votre Commission.

Concernant l'enseignement collégial et la formation professionnelle, le CDE reprend ici quelques-unes des recommandations qu'il avait soumises à une précédente Commission:

1. Aussi nécessaire qu'elle pût être à l'origine de la réforme, la concentration de leviers de commande entre les mains du ministère devient une entrave à l'enseignement. Le moment est venu de procéder à une décentralisation administrative, budgétaire et pédagogique qui, tout en assurant au ministère de l'Education l'autorité nécessaire à la cohérence du système, confère aux instances locales l'autonomie indispensable à la qualité et au dynamisme du processus éducatif et à l'efficacité maximale des ressources.
2. Il ne suffit pas de viser à conférer aux étudiants du cours professionnel les éléments de culture aussi sérieux que peut le permettre leur charge de travail. Les étudiants du cours général devraient aussi apprendre au moins les rudiments d'un métier ou d'une technique, car les évolutions engagées réclameront vraisemblablement des citoyens plus autonomes à l'égard des productions de masse, plus conscients des interdépendances entre individus et entre classes, aptes à inventer des solutions adéquates aux multiples situations qui solliciteront leur attention.
3. Il conviendrait de coordonner les contacts entre cégeps et entreprises:
 - pour faciliter les rapports entre cégeps et entreprises particulières, mettre à la disposition de ces dernières des listes décrivant les options offertes par chacun des collèges et regroupées

dans un répertoire unique par les soins de la fédération des cégeps.

- dans le but de mettre en place une politique efficace de stages dont la première étape pourrait prendre la forme d'expériences pilotes soigneusement préparées.
4. Le futur administrateur doit pouvoir acquérir au collège:
- des connaissances précises qui lui permettront de se situer dans le marché du travail.
 - l'ouverture d'esprit requise pour assurer des fonctions de plus en plus importantes.
 - le jugement, l'initiative et la créativité qui le rendront apte à comprendre et à résoudre des situations de plus en plus complexes.
 - une culture générale étendue et sérieuse, indispensable à l'accomplissement des tâches à portée humaine et communautaire auxquelles l'entreprise devra de plus en plus se consacrer.

Concernant plus particulièrement le secteur de la formation professionnelle, nous souscrivons à plusieurs recommandations du Conseil du Patronat, celle entre autres:

1. qui veut assurer au secteur professionnel une réelle autonomie.
2. qui considère que la finalité propre de l'enseignement professionnel est de préparer l'étudiant à exercer convenablement un métier.
3. qui suggère qu'on dissuade, par une information adéquate, les jeunes à s'orienter vers des secteurs saturés et qu'on développe par ailleurs des formules d'incitation à se diriger vers les métiers où les possibilités d'emploi sont meilleures.
4. qui souhaite élargir la pratique des stages, l'apprentissage en milieu de travail et l'alternance éducation-travail.

III- SITUATION ACTUELLE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Ce n'est pas notre intention de tracer un portrait détaillé de la formation professionnelle au Québec. Nous n'élaborerons que sur les aspects qui nous semblent critiques pour l'élaboration d'une politique générale de formation professionnelle ainsi qu'à sa réalisation concrète.

Globalement, le programme de formation professionnelle du Québec se présente comme une véritable jungle administrative qui est truffée de conflits de juridiction.

Tous les organismes touchant de près ou de loin la formation s'en mêlent: les commissions scolaires, les cégeps, les universités, les Commissions de formation professionnelle, le ministère du Travail et de la Main-d'Oeuvre, le ministère de l'Education, les entreprises, les consultants et enfin les organismes volontaires.

Il existe par ailleurs, un sérieux conflit de juridiction entre le M.T.M.O. et le M.E. qu'une entente inter-ministérielle est venue compliquer davantage. Le Conseil Supérieur de l'Education, dans sa recommandation datée du 7 décembre 1978 résumait ainsi la situation:

"Malgré les mécanismes de collaboration mis en place ou peut-être à cause d'eux, quand les deux partenaires ministériels s'en tiennent à la lettre d'entente administrative, c'est le candidat à la formation qui en souffre..."

Ce fouillis administratif et ce conflit de juridiction ont conduit à une structure et à des contraintes administratives telles que personne et surtout le travailleur concerné ne s'y retrouve. Ces deux aspects fondamentaux ont entraîné également une dispersion malheureuse des ressources humaines et financières qui est caractérisée surtout par:

- a) le dédoublement et le chevauchement dans les différents cours offerts.
- b) la présence d'enseignants dont la compétence n'est pas toujours à la hauteur de la tâche.
- c) la multiplication d'équipements à des coûts prohibitifs.
- d) l'excès de normalisation.
- e) l'assujettissement de la formation professionnelle aux structures et aux normes administratives et pédagogiques de l'enseignement général.

De plus, il est un autre élément essentiel de la situation actuelle qu'il nous apparaît nécessaire de souligner, c'est l'absence totale d'une politique globale et cohérente de formation professionnelle.

Malgré tout ce qui a été fait depuis l'avènement des collèges d'enseignement général et professionnel jusqu'à la mise en place des structures prévues au Bill 49, le Québec n'a pas encore réussi à se doter d'une politique de formation professionnelle:

- a) qui établisse clairement que la formation professionnelle, à quel que niveau qu'elle se situe doit viser en premier lieu la préparation de l'étudiant au monde du travail et l'adaptation des travailleurs aux changements profonds qui s'opèrent sur le marché de la main-d'oeuvre.

- b) qui repose sur la connaissance du marché de la main-d'oeuvre par l'élaboration de prévisions de l'offre et de la demande, à court et à moyen terme.
- c) qui reconnaisse la nécessité de désigner un seul maître d'oeuvre par catégorie de clientèles pour prendre en charge l'ensemble des activités reliées à la formation professionnelle. Cette orientation ne s'oppose pas cependant à l'idée qu'un maître d'oeuvre - un ministre par exemple - assume la responsabilité de la formation professionnelle à l'intérieur du réseau d'écoles secondaires et de collèges et qu'un autre prenne en charge les activités touchant la formation, le perfectionnement et la réadaptation professionnelle des adultes.
- d) qui s'harmonise avec une politique plus générale de main-d'oeuvre visant , entre autres objectifs, à promouvoir le développement économique du Québec.

Or, malgré les demandes patronales répétées depuis 1966, le Québec, pour toutes sortes de raisons qui apparaissent peu convaincantes à des dirigeants d'entreprise, n'a pas encore réussi à se donner une véritable politique de main-d'oeuvre. Ce ne sont pourtant pas les recherches ni les rapports de commissions qui ont manqué. Déjà en 1966, le rapport du comité d'enquête sur le chômage saisonnier recommandait les éléments détaillés d'une politique d'emploi et de main-d'oeuvre.

Voilà, messieurs les commissaires, les quelques commentaires que nous suggère l'analyse de la situation actuelle de la formation professionnelle au Québec.

IV- RECOMMANDATIONS

L'analyse qui précède et l'expérience des dirigeants d'entreprise dans le domaine de la formation amènent le Centre des Dirigeants d'Entreprise à formuler certaines recommandations qu'il plaira certainement à votre Commission de considérer.

Le Centre des Dirigeants d'Entreprise recommande:

1. que le Gouvernement du Québec élabore enfin une véritable politique de main-d'oeuvre à laquelle pourrait s'intégrer une politique de formation professionnelle des adultes.
2. que le système d'éducation assure à l'ensemble du secteur professionnel une autonomie réelle par son détachement structural et administratif du secteur général.
3. que la gestion des activités de formation professionnelle des adultes soit confiée à un seul maître d'oeuvre, de préférence le ministère du Travail et de la Main-d'Oeuvre.
4. que soit assurée par des mécanismes adéquats la présence active du patronat et des entreprises à tous les paliers de la structure de gestion du système de formation professionnelle des adultes.
5. que le Gouvernement du Québec prenne les moyens pour que soient connues, à court et à moyen terme, les prévisions d'offre et de demande de main-d'oeuvre suivant les différents secteurs d'activités, les métiers et les professions.

6. que la politique de formation professionnelle des adultes tienne compte des principes fondamentaux suivants:

- a) Une politique de formation professionnelle des adultes doit être basée sur une philosophie d'investissement plutôt que de dépenses.
- b) Une politique de formation professionnelle des adultes doit reconnaître le caractère d'abord "utilitaire" des activités de formation et de recyclage, refléter les besoins du marché du travail et offrir la souplesse qui permette de s'y ajuster constamment.
Elle doit aussi tendre prioritairement à procurer la maîtrise des habilités de base pour exercer un métier, une technique ou une profession.
- c) Une politique de formation professionnelle des adultes doit présenter une structure suffisamment souple pour permettre le transfert d'une discipline à l'autre et le recyclage des travailleurs en fonction des goûts personnels ou de l'évolution du marché du travail.

V- CONCLUSION

Au moment de conclure ce mémoire, le Centre des Dirigeants d'Entreprise exprime sa confiance de voir cette Commission apporter toute l'attention nécessaire aux représentations d'un milieu patronal intéressé à participer à la recherche des meilleures solutions aux problèmes de formation professionnelle des adultes.

Cette confiance est toutefois teintée d'un certain scepticisme inspiré par le sort réservé aux études et mémoires soumis sur le même sujet au cours des années passées. En effet, la nette préférence des gouvernements depuis une vingtaine d'années à appliquer en matière d'éducation des solutions "globales" et de traiter sans distinction les secteurs professionnel et général a eu pour effet de réduire l'importance des nombreuses représentations du milieu patronal orientées plutôt vers la recherche de solutions spécifiques aux problèmes particuliers de la formation professionnelle, tant des jeunes que des adultes. Les considérations politiques qui entourent le débat - cette guerre de pouvoir que se livrent le ministère du Travail et de la Main-d'Oeuvre et celui de l'Éducation - risquent aussi de détourner l'attention de vrais problèmes et affecter le traitement qui sera fait aux conclusions des travaux de cette Commission.

Il apparaît pourtant au CDE qu'avec le dépôt prochain du rapport de cette Commission, doit prendre fin la phase des consultations et débiter celle des réformes pour le plus grand bien d'un secteur qui mérite mieux que son actuel titre de "parent pauvre du système d'enseignement au Québec".

Centre des Dirigeants d'Entreprise
Janvier 1981